



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités



# L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE GRAND EST

Isabelle Manné (Insee) – Benoit Bourges (Dreets) – Kadija Lamine (Dreets)

# L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE GRAND EST EN 2018

- ▷ **L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**
- ▷ **Qui sont les travailleurs handicapés ?**
- ▷ **Où sont employés les travailleurs handicapés ?**

# Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)

# Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

## Cadre légal

Tout employeur d'au moins 20 salariés ou agents doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de **6 %** de l'effectif total.

Un établissement assujetti peut s'acquitter de l'OETH de cinq façons :

1. en employant **directement** des personnes handicapées ;
2. en accueillant des stagiaires handicapés (emploi **indirect**) ;
3. en passant des contrats de fournitures ou de sous-traitance ou de prestations de services avec des EA, des CDTD ou des ESAT. (emploi **indirect**) ;
4. en signant un **accord** collectif de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement agréé prévoyant la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés ;
5. en versant une **contribution** financière annuelle au fonds de développement pour l'insertion des personnes handicapées, si l'obligation légale n'est pas remplie.

# Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

## Sources et définitions

**Données :** Déclarations Obligatoires d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH)

**Année :** 2018

**Champ :** Établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus, France (hors Mayotte)

**Sources :** Agefiph-Dares, données brutes

$$\text{Taux d'Emploi direct} = \frac{\text{Nombre de bénéficiaires de l'OETH}}{\text{Effectifs des établissements assujettis}}$$

# Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

## Quelques chiffres

### Dans le Grand Est :

7 050 établissements assujettis à l'OETH

33 800 travailleurs handicapés pour 25 300 équivalent temps plein (ETP)

Taux d'emploi : 3,9% en ETP (0,4 point de plus qu'au niveau national)

### Dont établissements sous accord :

958 établissements sous accord soit 13,6% des établissements assujettis

8 600 travailleurs handicapés soit un quart de l'ensemble des bénéficiaires

Taux d'emploi : 5,2% en ETP (1 point de plus qu'au niveau national)

# Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Répartition des établissements assujettis selon la modalités de réponse

56 % des établissements remplissent leur OETH **sans verser de contribution**  
et plus de huit établissements sur dix emploient **directement** des travailleurs handicapés.



■ Emploi direct uniquement

■ Emploi direct et contribution

■ Emploi indirect et contribution

■ Emploi direct et indirect

■ Emploi direct, indirect et contribution

■ Uniquement contribution

# Qui sont les travailleurs handicapés ?

# Qui sont les travailleurs handicapés ?

## Article L5212-13 du Code du travail

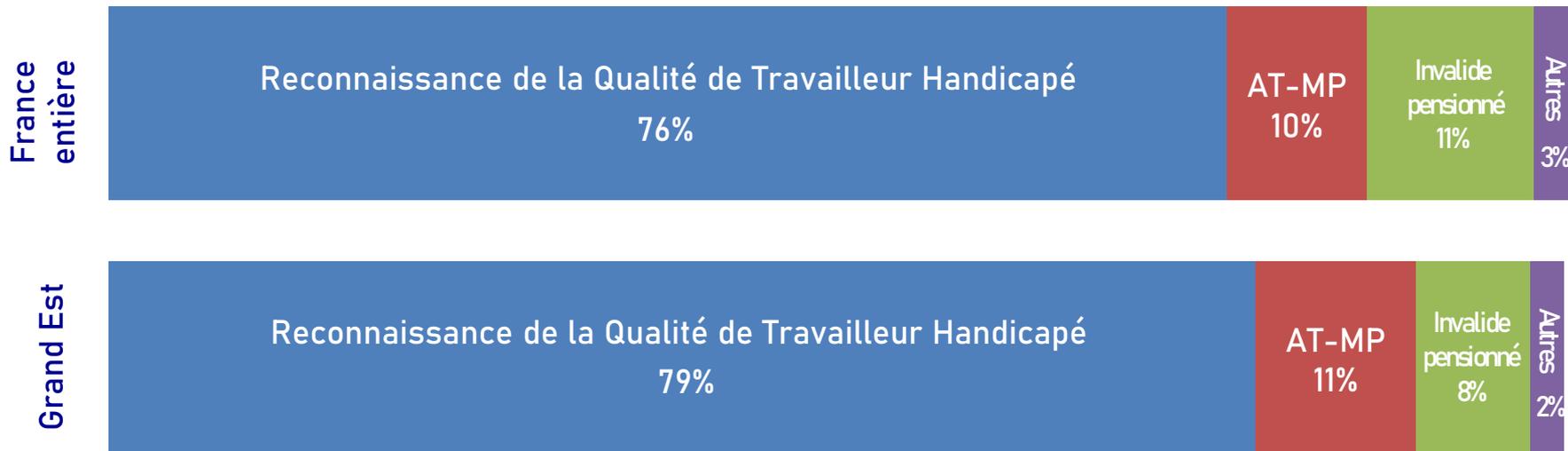
### Les bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés sont :

- les travailleurs reconnus handicapés (RQTH) par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles (AT-MP) ayant entraîné une incapacité permanente (IPP) au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- les titulaires d'une **pension d'invalidité** attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- les anciens militaires titulaires d'une **pension militaire d'invalidité** ;
- les sapeurs-pompiers volontaires bénéficiaires d'une **allocation** ou d'une **rente d'invalidité** ;
- les détenteurs de la Carte mobilité inclusion (CMI) mention « Invalidité » ;
- les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

# Qui sont les travailleurs handicapés ?

Reconnaissance retenue

Les bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés sont :



# Qui sont les travailleurs handicapés ?

## Caractéristiques

### Plus d'hommes :

56% des bénéficiaires de l'OETH sont des hommes (53 au national)

### Plus âgés :

55% ont plus de 50 ans

### Plus de stabilité :

60% sont dans leur établissement depuis 10 ans ou plus contre 57% au niveau national.

# Qui sont les travailleurs handicapés ?

## Caractéristiques

### Plus de temps partiel :

28% en temps partiel contre 19% pour l'ensemble des salariés (Enquête Emploi, Grand Est).

### Postes moins qualifiés particulièrement dans le Grand Est :

80% sont ouvriers et employés (71% au national)

5% chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures (10% au national)

# Qui sont les travailleurs handicapés ?

Comparaison hommes / femmes

		Grand Est		France entière	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Temps de travail	Temps partiel	15	45	18	44
	Temps plein	85	55	82	56
PCS	Chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures	6	3	11	9
	Professions intermédiaires	15	14	18	19
	Employés	15	51	18	48
	Ouvriers	65	31	52	24
Secteur d'activité	Autres activités	2	2	2	3
	Industrie	46	24	32	17
	Construction	7	1	7	1
	Commerce, transports, hébergement & restauration	22	21	28	27
	Information et communication	1	1	4	3
	Activités financières et d'assurance, activités immobilières	3	6	5	10
	Services aux entreprises	10	15	12	16
	Adm publique, enseignement, santé et action sociale	10	31	8	24

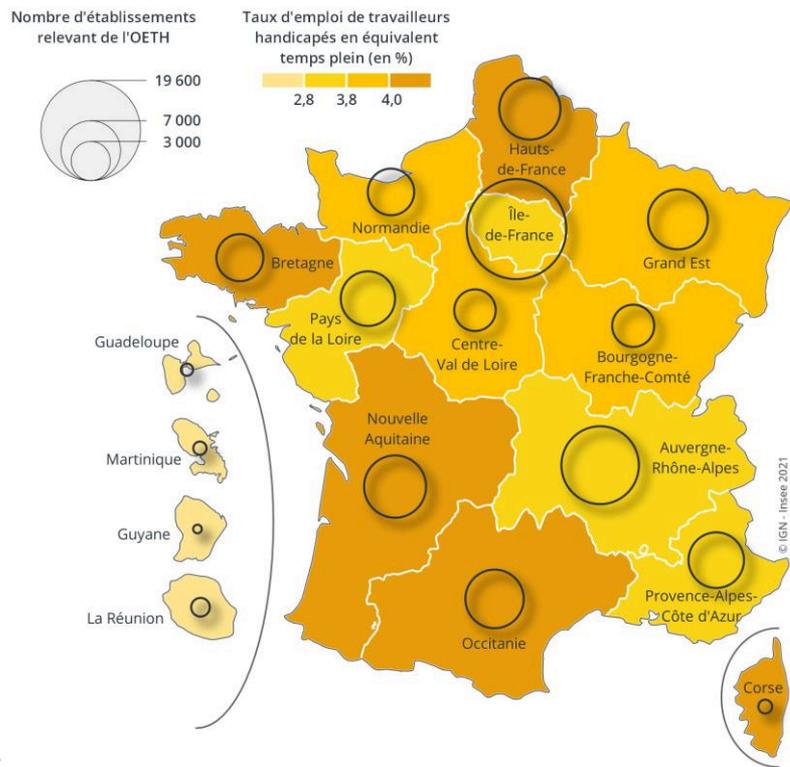
# Où sont employés les travailleurs handicapés ?

# Où sont employés les travailleurs handicapés ?

## Localisation

La région **Grand Est** a un meilleur taux d'emploi de travailleurs handicapés en équivalent temps plein qu'au national (3,9 contre 3,5).

La **Bretagne** (4,3), la **Nouvelle Aquitaine** (4,2) et à égalité la **Corse**, les **Hauts-de-France** et l'**Occitanie** (4,1) partagent le haut du classement.





# Où sont employés les travailleurs handicapés ?

Selon la taille d'établissements

## Plus d'emploi direct dans les plus grands établissements :

La quasi-totalité des établissements de plus de 100 salariés ont recours à l'emploi direct contre 74% des établissements de 20 à 49 salariés

## Plus d'accords dans les plus grands établissements :

34% des établissements de plus de 500 salariés sont sous accord contre 13% pour l'ensemble des établissements

## Mais un recrutement sur des postes plus précaires dans les plus grands établissements:

Intérim : 35% des embauches dans les établissements de plus de 500 salariés

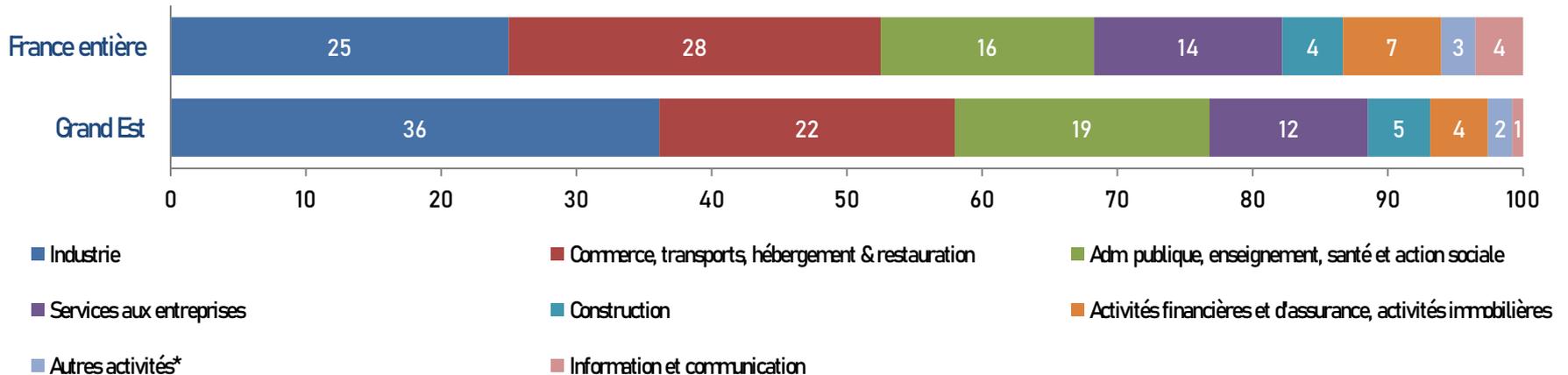
CDI : 49% des embauches dans les établissements de 20 à 49 salariés

# Où sont employés les travailleurs handicapés ?

## Secteur d'activité

L'industrie, 1<sup>er</sup> employeur de bénéficiaires de l'OETH dans le Grand Est.

Moins d'1% des bénéficiaires de l'OETH de la région travaillent dans le secteur de l'information et de la communication contre près de 4% au national



# Où sont employés les travailleurs handicapés ?

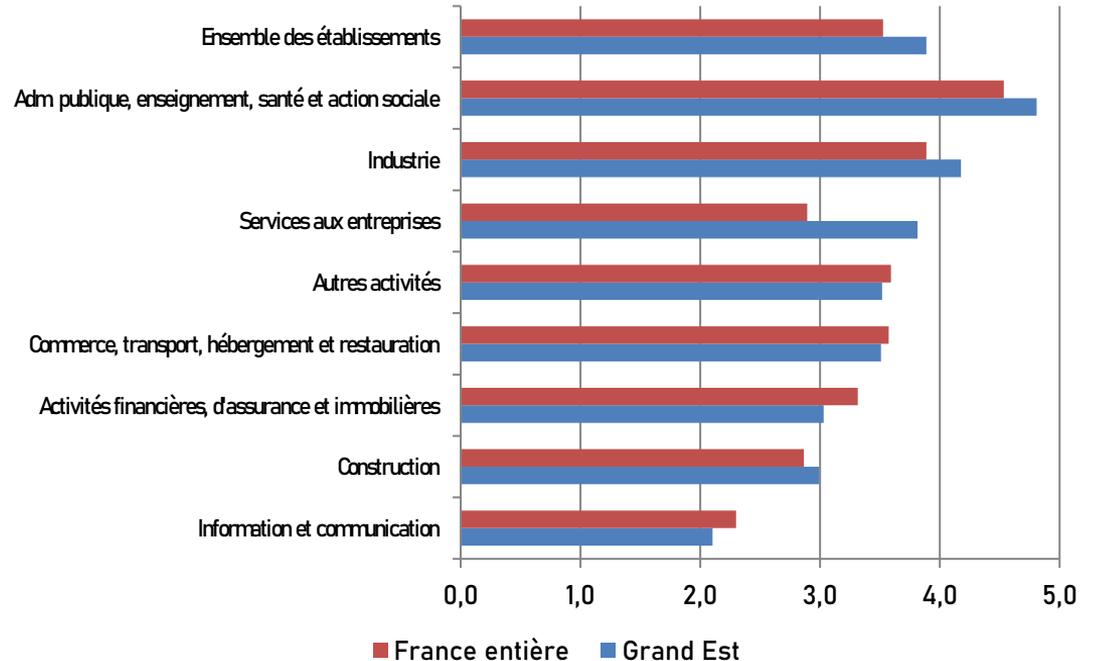
## Taux d'emploi par secteur d'activité

### Secteurs avec taux emploi plus élevés :

- Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : 4,8 (4,5 au national)
- Industrie : 4,2 (3,9 au national)

### Secteur avec taux emploi le plus faible :

Information et communication : 2,1  
(2,3 au national)



## Pour en savoir plus :

- Dans le Grand Est, 33 800 travailleurs handicapés dans les établissements de plus de 20 salariés, Insee Flash Grand Est n°51, septembre 2021
- Insee.fr
- grand-est.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques



# PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

